Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 27 mars 2025

Séance du Conseil communal de Château-d'Oex du 27 mars 2025

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis numéro 09/2025

Mise en conformité des sorties de secours du centre sportif

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 10 mars 2025 à 20h00 au Centre sportif. Elle était composée de Monsieur Luis Ferreira Marques, premier membre, de Messieurs Frédéric Combremont (remplaçant de Didier Combremont), Sullivan Henchoz, Matthieu Morier ainsi que de la soussignée.

La Municipalité était représentée par Monsieur Pierre-François Mottier. Monsieur Amaury Berney, responsable des constructions, et Monsieur Jean-Jacques Burri, chef concierge, étaient également présents.

Monsieur Ferreira Marques ouvre la séance et, après les salutations d'usage, donne la parole à Monsieur Mottier pour une brève introduction.

Monsieur Mottier explique que selon les nouvelles prescriptions AEAI, l'utilisation du Centre sportif ne répond plus aux normes en vigueur, en particulier lorsqu'il y a des manifestations telles que des cérémonies, des repas ou lorsque la salle est utilisée comme dortoir.

Monsieur Berney explique que la création d'une sortie de secours sur la façade sud, en complément de celle déjà existante, par la construction d'un perron en béton, accessible par un escalier métallique, et d'une rampe amovible permettent un accès facilité (par exemple par la nacelle). Cela permettrait de répondre aux exigences liées à l'accueil de plus de 200 personnes.

Un conseiller demande s'il y aura une perte de places de stationnement dans cette zone. M. Burri répond que ce ne sera pas le cas car les escaliers se trouvent le long du bâtiment et la rampe est amovible.

Un conseiller demande si l'entrée dans le bâtiment sera de même niveau. Effectivement, la sortie de secours sera au niveau du sol de la salle de sport ce qui permettra une accessibilité facilitée.

A la question sur la possibilité de sortir du Centre sportif si les deux salles sont séparées par le 'rideau,' Monsieur Berney répond par l'affirmative.

Monsieur Mottier invite les membres à rejoindre la salle de municipalité afin de poursuivre la discussion, après quoi aucune question n'est posée. M. Ferreira Marques remercie Messieurs Mottier et Berney pour leurs explications et réponses données. Ces derniers se retirent afin que la commission puisse délibérer.

La commission considère qu'il est nécessaire d'entreprendre les travaux de mise en conformité concernant la sortie de secours. En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à adopter le préavis numéro 09/2025 tel que présenté.

Château-d'Oex, le 10 mars 2025.

Pour la commission ad hoc

Darcy Mottier, rapporteur